

pays du monde où l'extension du réseau de télévision ait été aussi rapide. Et ne sous-estimons pas les ressources qu'il a fallu mettre à contribution pour installer ce service! Depuis la Confédération, les communications ont été l'une de nos préoccupations majeures et chaque nouveau perfectionnement technique lance un nouveau défi à notre ingéniosité et à nos ressources financières.

Il incombait à notre réseau national, instrument du service de radiodiffusion, d'assurer un service de télévision dans les régions qui, par suite de la faible densité de la population, ne présentaient pas d'avantages suffisants pour les exploitants de stations privées. La Société avait déjà fait une expérience semblable en assurant un service radiophonique au moyen de transmetteurs de relais à faible fréquence. Il y en existe maintenant presque 60 dans les localités qui ne disposent pas d'autre service de radiodiffusion suffisant. La Société a décidé, il y a quelque temps, je crois, qu'un système semblable pourrait être appliqué à l'extension du rayon de diffusion de la télévision.

En dressant ses plans pour apporter le service de la télévision aux petites localités éloignées, il semble que la Société Radio-Canada ait adopté les mêmes normes qu'elle avait établies lorsque les réseaux radiophoniques se développaient. Ces normes ou critères avaient pour objet de maintenir les plans dans un cadre réalisable et d'assurer que les deniers publics soient dépensés de façon à rendre service au plus grand nombre possible.

Lorsqu'un service coûteux est établi grâce aux deniers publics, il est toujours difficile de savoir où doit s'arrêter l'expansion du service pour atteindre la plus grande partie possible de la population qui fournit les fonds. En théorie, puisque tous les Canadiens fournissent des fonds pour le réseau national de télévision, ils ont tous droit à peu près au même service. En pratique, il n'est pas possible de traiter chacun exactement de la même manière et les dépenses nécessaires pour assurer le service à toutes les parties du pays sont prohibitives et injustifiées. Cela n'est pas nouveau dans un pays qui, comme le nôtre, a une population clairsemée. On ne peut assurer des services d'utilité publique comme les chemins de fer, les routes, les écoles et les hôpitaux partout en même temps parce que les frais peuvent ne pas être proportionnés au nombre des citoyens qui en bénéficieront. En général, plus l'installation est coûteuse, plus la population doit être nombreuse pour motiver l'extension des services.

J'indiquerai dans leurs grandes lignes seulement certains des éléments qui influent sur

[M. Halpenny.]

l'extension des services de télévision aux régions éloignées. Si je comprends bien, il faut que la population de la ville ou du village soit supérieure à un certain minimum. Radio-Canada, par exemple, n'ouvrira pas de station dans une région où une station privée existe déjà ou est en projet. Deuxièmement, il faut qu'une bande de fréquence assignée en vertu d'un accord international soit disponible dans la région. Troisièmement, chaque région à desservir devrait faire l'objet d'une étude approfondie qui permettrait de trouver la méthode la plus économique et les émetteurs les plus efficaces.

Ensuite, il faudrait une étude serrée sur les meilleurs moyens d'alimenter l'émetteur, que ce soit a) par affiliation à un réseau, b) en captant l'émission d'un autre émetteur ou c) par des transcriptions pour la télévision. Il faudrait aussi calculer le coût annuel de l'exploitation, y compris les frais d'amortissement, par foyer, de façon à établir ce qu'il en coûterait par foyer desservi. Enfin, toutes autres choses étant égales d'ailleurs, la Société estime, si je comprends bien, qu'il faut commencer par installer l'émetteur qui permet d'offrir le service au plus bas prix par foyer.

Pour en venir maintenant à des précisions, je crois savoir qu'il en coûterait environ un million de dollars pour installer des émetteurs dans quatre des régions les plus peuplées des circonscriptions de Churchill et de Dauphin. Les frais annuels d'exploitation, y compris la location d'un raccordement au principal réseau transcontinental de transmission par micro-ondes, s'élèveraient à \$450,000, quoi qu'en dise l'honorable député de Churchill. Si les postes étaient alimentés au moyen de films de télévision, les frais d'exploitation atteindraient à peu près \$600,000 par année. D'après les calculs les plus précis, il y a dans la région environ 40,000 foyers qui seraient desservis par les quatre émetteurs nécessaires.

Il s'ensuit que les frais de premier établissement et d'exploitation par mille foyers desservis sont plutôt élevés, et je ne crois pas qu'aucune compagnie privée de diffusion soit disposée à tenter l'aventure, étant donné ce coût prohibitif. A mon avis, il ne serait pas sage d'installer une station privée dans ces régions. Puis nous devons tenir compte du fait qu'il y a 40 ou 50 endroits au Canada qui se trouvent dans la même situation que les régions dont a parlé l'honorable député de Churchill. Un simple calcul révélera ce qu'il en coûterait en dernière analyse au Trésor public s'il fallait offrir les services de la télévision à 40 ou 50 localités peut-être qui sont dans la même situation.